

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF707

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 39

À l'alinéa 10, substituer à la date :

« 31 décembre »

la date :

« 1^{er} septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à avancer de quatre mois la date de remise du rapport d'évaluation du dispositif « Pinel », afin que le Parlement en dispose et prenne connaissance de ses conclusions avant l'examen du projet de loi de finances pour 2020.